### COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 10/12/2019

# REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FI 10 . 674-217400660-20191209-D\_2019\_12\_09\_04-DE

	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal	
Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie	Séance du lundi 9 décembre 2019	
Arrondissement de St Julien en Genevois	Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2019, les	
Canton de St Julien en Genevois	membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 décembre 2019 à 19h30 sous la présidence	
Commune de Contamine Sarzin		
(74270)	de Monsieur Alain Chamosset, Maire.	
Nombre de conseillers : 15	Etaient présents: M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier	
En exercice: 11		
Présents : 06	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article	
	L2121-17 du code général des collectivités territoriales.	
Votants: 08		
Délibération n°D_2019_12_09_04	Absents ayant donné procuration: M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Chamosset, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier Absents excusés: M. Philippe Marguerie, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet Absent: /	
	Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un	
	secrétaire pris au sein du conseil.  M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.	
<u> </u>	141. I across rateoz est designe pour rempiir cette foliction.	

#### Objet: Budget principal M14 - Exercice 2019 - Décision modificative n°6

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu les délibérations n°D\_2019\_06\_11\_06 et N°D\_2019\_06\_11\_07 du 13 juin 2019 autorisant les décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D\_2019 09 03 09 du 3 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D\_2019\_09\_23\_03 du 23 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D\_2019\_10\_10\_03 du 10 octobre 2019 portant retrait de la décision modificative nº4 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D\_2019\_10\_10\_05 du 25 novembre 2019 autorisant la décision modificative n°5 du budget principal de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°6 suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

#### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
60618 – Autres fournitures non stockables		1 000.00 €
60622 - Carburant	+	2 000.00 €
60624 - Produits de traitement	+	1 000.00 €
6064 – Fournitures administratives	+	1 000.00 €
60632 – Fourniture de petit équipement	+	5 000.00 €
6122 – Crédit-bail mobilier	+	10 000,00 €
61521 – Entretien de terrains	+	1 000.00 €
6182 – Documentation générale et technique	+	677.97 €
6227 – Frais d'actes et de contentieux	+	5 000.00 €
6232 – Fêtes et cérémonies	+	1 000.00 €
6257 – Réceptions	+	3 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	30 677.97 €
Recettes de fonctionnement		
722/042 – Immobilisations corporelles	+	30 677.97 €
Total recettes de fonctionnement	. +	30 677.97 €

## COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 10/12/2019



ID: 074-217400860-20191209-D\_2019\_12\_09\_04-DE

## Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2151 – Réseaux de voirie 2151/040 – Réseaux de voirie

Total dépenses d'investissement

- 30 677.97 €

+ 30 677.97 €

- 30 677.97 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°6 du budget principal de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 12

décembre 2019

Et de la publication le : 10 décembre 2019

Lormone

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Contamine Sarzin, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Alain CHAMOSSET

